

AMUNDI JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF - DAILY HEDGED GBP

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

ACTION ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **309,85 (GBP)**
Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
Actif géré : **209,04 (millions GBP)**
Code ISIN : **LU1681039308**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
100% JP-NIKKEI 400 GBP HEDGED INDEX

Objectif d'investissement

Cet ETF a pour objectif de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice JPX-Nikkei 400 à la hausse comme à la baisse.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



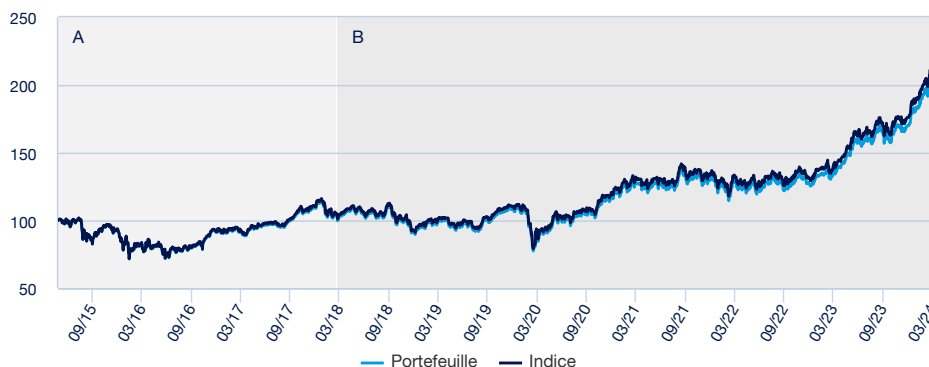
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Sur la base des performances réalisées depuis la date de lancement du Fonds français « AMUNDI ETF JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF » géré par Amundi Asset Management et absorbé par « AMUNDI JPX-NIKKEI 400 » le 22.03.2018.

B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	Depuis le 26/05/2015
Portefeuille	18,47%	4,22%	18,47%	46,94%	58,50%	104,55%	101,28%
Indice	18,58%	4,25%	18,58%	47,47%	60,23%	108,33%	108,73%
Ecart	-0,11%	-0,03%	-0,11%	-0,54%	-1,73%	-3,77%	-7,44%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	33,99%	-2,53%	11,33%	8,39%	18,44%	-16,38%	19,62%	-2,75%	-	-
Indice	34,47%	-2,19%	11,75%	8,80%	18,87%	-15,99%	20,21%	-2,24%	-	-
Ecart	-0,49%	-0,34%	-0,42%	-0,41%	-0,43%	-0,39%	-0,59%	-0,50%	-	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTION

Rencontrez l'équipe



Sébastien Foy

Responsable de l'équipe de gestion - Indiciel Synthétique



Hamid Drali

Gérant de portefeuille

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice JPX-Nikkei 400 est un indice d'actions représentatif de l'univers d'investissement des actions japonaises cotées sur les deux premières sections du Tokyo Stock Exchange ainsi que sur les marchés Mother et JASDAQ.

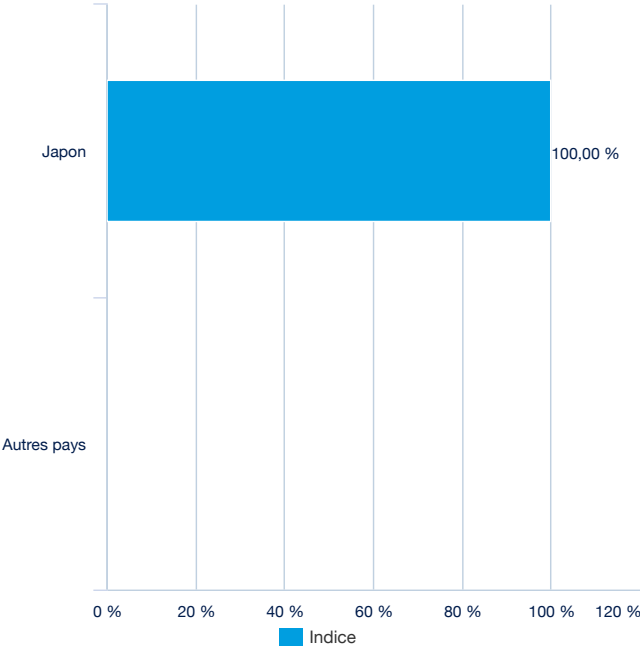
Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Action**
Exposition : **Asie Pacifique**
Devise de référence de l'indice : **JPY**
Nombre de valeurs : **399**

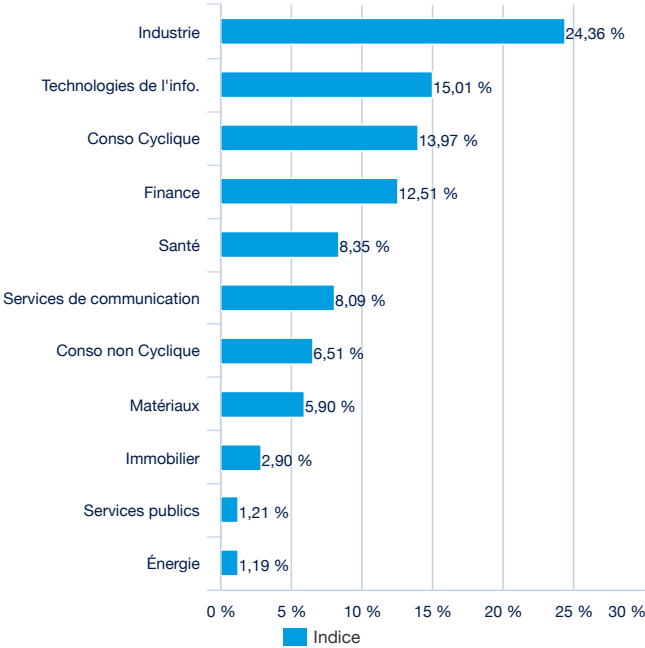
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
TOKYO ELECTRON LTD	2,42%
TOYOTA MOTOR CORP	2,07%
MITSUBISHI CORP	2,00%
HITACHI LTD	1,95%
SHIN-ETSU CHEMICAL	1,88%
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	1,83%
MITSUBISHI UFJ FIN	1,79%
SUMITOMO MISUI FINAN	1,77%
MITSUI & CO LTD	1,75%
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	1,64%
Total	19,10%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTION ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	22/03/2018
Date de la première VL	26/05/2015
Devise de référence de la classe	GBP
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1681039308
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,18% (prélevés) - 08/02/2023
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Décembre
Teneur marché principal	BNP Paribas

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
London Stock Exchange	8:00 - 16:30	GBX	JPHG	JPHG LN	IJPHG	JPHG.L	IJPHGINAV.PA
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	GBP	JPHG	JPHG SW	IJPHG	JPHG.S	IJPHGINAV.PA
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	GBP	JPHG	JPHG FP	IJPHG	JPHG.PA	IJPHGINAV.PA

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundietf.com

Fournisseurs d'indices

« L'Indice » et l'indice « JPX-Nikkei Index 400 Total Return » (or « JPX-Nikkei Index 400 Net Total Return ») (ci-après dénommés collectivement « l'Indice ») sont des éléments sous copyright calculé selon une méthodologie créée et développée indépendamment par la Japan Exchange Group, Inc. et la Tokyo Stock Exchange, Inc. (ci-après dénommées collectivement « Groupe JPX ») et Nikkei Inc. (ci-après dénommée « Nikkei »), et le Groupe JPX et Nikkei sont conjointement propriétaires des droits d'auteur et de toute autre propriété intellectuelle faisant partie de l'Indice lui-même et de la méthodologie utilisée pour le calculer ; Les marques déposées et toute autre propriété intellectuelle relative aux marques qui représentent l'Indice appartiennent au groupe JPX et à Nikkei.

Le groupe JPX et Nikkei ne sponsorisent pas, n'avalisent pas, ne vendent pas et ne promeuvent pas le compartiment AMUNDI JPX-NIKKEI 400. À part l'octroi de licences à Amundi Asset Management pour certaines marques déposées et l'utilisation du mot « Indice » en relation avec le compartiment AMUNDI JPX-NIKKEI 400, le groupe JPX Group et Nikkei n'ont aucune relation avec ce compartiment. Le contrat de licence entre Amundi Asset Management d'une part et le groupe JPX Group et Nikkei d'autre part n'accorde de droit à aucun tiers.

AMUNDI JPX-NIKKEI 400 est géré exclusivement au risque d'Amundi Asset Management, et le groupe JPX et Nikkei n'assument aucune obligation ou responsabilité pour la gestion ou les opérations du compartiment AMUNDI JPX-NIKKEI 400. Le groupe JPX et Nikkei ne sont pas responsables de l'exactitude et du calcul d'AMUNDI ETF.

Le groupe JPX et Nikkei n'ont aucune obligation de publier « l'Indice » de façon continue et n'assumeront aucune responsabilité en cas d'erreur, de délai, d'interruption, de suspension et d'arrêt de la publication du « JPX-Nikkei Index 400 ».

Le groupe JPX et Nikkei se réservent le droit d'effectuer à l'avenir tout changement dans l'Indice quant à la sélection des actions qui le composent et de ses méthodes de calcul. Le groupe JPX et Nikkei se réservent le droit d'interrompre ou d'arrêter définitivement la publication de l'Indice sans la moindre obligation ou responsabilité envers Amundi Asset Management ou tout autre tiers.

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.